

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Transformation des fonctions familiales et système de solidarité en Tunisie

Sadok SAHLI

Faculté des Sciences humaines et sociales de Tunis, Tunisie

La société tunisienne, la famille qui y baigne, seraient plus facile à comprendre si on les situait dans une perspective dialectique. Laquelle ?

Celle du changement, certes, mais aussi de la résistance au changement. De quels changements s'agit-il ? organisés ou spontanés ? Le vouloir changer et le refus de changer se côtoient selon que l'on se place dans la société citadine ou rurale, là où apparaît la hiérarchie ville-campagne.

À cette hiérarchie, il y en a d'autres qui nous aident à mieux saisir la transformation des fonctions familiales et du système de solidarité. Il s'agit de la hiérarchie des sexes qui nous renseigne sur les deux sociétés « complémentaires ou antagonistes », celle des hommes et celle des femmes.

À celle là, s'ajoute et s'imbrique la hiérarchie des âges, complétée par la hiérarchie des revenus.

Le tout forme un cocktail effervescent et mine profondément ou superficiellement la famille traditionnelle, modifiant ses fonctions : la production, la reproduction ou procréation, la consommation, la socialisation, sans oublier l'essentiel : l'affectivité.

1. Les changements dans les fonctions familiales

1.1 La fonction production-consommation

Peut-on affirmer que la fonction économique de la famille tunisienne, quel que soit le type de cette famille, traditionnel, transitionnel ou moderne, a disparu ?

À l'origine, la famille tunisienne, unité économique de production et de consommation, était par excellence la structure des structures. Ayant connu et vécu le système coopératif des années 60, puis le salariat, l'accès au marché de l'emploi au cours de l'industrialisation, la famille se trouve ébranlée. Elle est sujette à des turbulences, surtout en ville où l'on connaît un flux migratoire important, au point de rencontrer des familles déracinées, et où les membres, en s'efforçant de « suivre la marche du pigeon, ont fini par perdre la leur », dit en substance le proverbe tunisien. La diversification des activités, l'accès à l'emploi de la femme dans la proportion du 26%, que ce soit dans le secteur privé ou administratif, le niveau d'instruction aidant, ont facilité le passage d'un cadre rigide vers d'autres instances moins coercitives.

Cela est-il de nature à remettre en cause la hiérarchie traditionnelle ? Observons le palier socialisation, autre fonction familiale.

L'école prend en charge l'apprentissage social. 9 tunisiens sur dix fréquentent l'école. Dans le moindre village, l'école représente un lieu de rayonnement et secrète de nouvelles valeurs modernes. La voie royale pour la promotion de la famille devient l'école, le diplôme. Le savoir ne circule plus désormais de « haut en bas » mais de l'enfant vers le père, dans les anciennes générations. C'est par là que passe la promotion, la mobilité sociale.

1.2 La fonction procréation

On se marie de plus en plus tard. Jadis, cela était contraire aux normes sociales, aux mœurs. Les récalcitrants à la nuptialité étaient mal perçus et sujets à l'opprobre général. Actuellement, le taux du célibat croît. L'âge au mariage recule. En voici quelques indications :

ÂGE MOYEN AU MARIAGE

Année	SM	SF
1970	22 ans	21,5 ans
1997	30 ans	25,1 ans

Pour les deux sexes, le taux de célibat est estimé à 80% en 1999 et à 71%, cinq ans, auparavant. De ce fait, la fécondité a régressé. Témoin, l'indice synthétique de fécondité :

1966	1977
7 enfants par femme	2,4 par femme

Le comportement démographique est transformé. À ces facteurs favorisant, en plus des éléments cités, il importe de mettre l'accent sur la redistribution des statuts et des rôles dans la famille tunisienne. Cela est dû au nouveau code du statut personnel de 1956, qui a donné bonne conscience aux citoyens, après l'ère des inégalités ancestrales.

Il a fait accéder la femme, sur le « papier », aux droits multiples dont elle était spoliée, et que les pouvoirs publics s'efforcent de traduire dans les faits : droit de choisir son conjoint, droit de rompre l'union, droit d'avoir la garde des enfants, droit de réguler sa fécondité par le recours à la contraception (1965), à l'avortement sans condition (1973), à la ligature des trompes, droit d'adoption pour les couples stériles, droit à la pension alimentaire, retenue à la source, pour éviter les traumatismes de la rupture.

Qui l'aurait cru, dans un pays arabomusulman ? C'est là un virage « inadmissible » pour certains, sujets au vertige.

2. Mutations et système de solidarité

2.1 La famille traditionnelle et le système de solidarité

Elle n'est pas un mythe. Elle continue à recueillir sous le même toit des couples de générations différentes : c'est la famille patriarcale avec les fils mariés. C'est encore un support social, un lieu de sociabilité assurant à ses membres sécurité et bien-être, ce qu'on appelle solidarité. Que signifie ce concept, chez les jeunes tunisiens et les personnes âgées ?

Pour les premiers, il implique la mobilisation des ressources parentales, en vue de l'insertion dans la vie active, l'accès au logement. Pour les seconds, il faut entendre, la prise en charge.

Le recensement de 1984 dénombre presque la moitié, soit 729 060 familles larges, avec 5 personnes et plus, sur un total de 1 581 920, dont 13% comportant 8 personnes et plus.

Quant à la solidarité, elle continue à se manifester sous de multiples formes : aide au logement, mariage, naissance, emploi et autres actes, selon l'enquête du ministère du plan, du développement régional, réalisée en 1994 et portant sur 4 178 ménages, dans les deux milieux, urbain et rural.

ACTES DE SOLIDARITE

	Nombre	%
Logement	359 454	7,48
Mariage	1 389 155	28,91
Naissance	1 083 883	22,55
Emploi	256 616	5,35
Autre	1 716 250	35,71
Total	4 905 359	100

Cette solidarité s'exerce particulièrement dans les événements démographiques, mariage, naissance, dans une proportion de 51,46%. N'est-ce pas là un sursaut de survie biologique (procréation) ?

2.2 L'habitat isolé

En pleine mutation, la société tunisienne, ne rompt pas définitivement avec les valeurs de la famille dont les liens prennent d'autres formes.

Si l'accès au logement est l'initiative des couples, les parents continuent à venir en aide aux enfants. L'État contribue ainsi que les collectivités publiques, semi-étatiques, à favoriser la décohabitation, à la faveur d'une concentration urbaine atteignant 62,4% en 1999. Y a-t-il là une corrélation entre l'habitat isolé et l'effectif des ménages ? L'enquête précitée répond par l'affirmative. L'augmentation observée du parc logements, de l'ordre de 3%, semble supérieure à la croissance démographique (1,45%). Cela n'exclut pas les autres formes de solidarité : les visites rendues aux parents, aux enfants, aux moments importants de la vie sociale. En voici quelques indicateurs selon le milieu, en pourcentages :

	Milieu urbain %	Milieu rural %	NR %	Ensemble
Fêtes religieuses	56	43	1	100
Mariages	57	43	-	100
Décès	60	40	-	100
Visite en fin de semaine	62	38	-	100

2.3 La prise en charge des personnes âgées

Si la solidarité « mécanique », selon le terme de Durkheim, joue à plein dans le type familial traditionnel, on remarquera certaines distorsions dans la famille transitionnelle et la famille moderne. Les difficultés de la vie rendent les rapports entre les jeunes couples et la parenté difficiles. Cela n'exclut guère le maintien de la cohésion et l'entraide. Ce type ressemble au « Roseau » de la fable. Il plie mais ne rompt pas. L'intensité de la solidarité subit des variations, en fonction de l'état matrimonial et de la situation économique des partenaires, dans l'échange.

L'enquête fait ressortir que l'aide accordée aux personnes âgées provient des membres (12%) dont l'âge médian est de 51 ans, mariés (64%) et de sexe féminin (54%) plutôt que masculin (46%), sans instruction (67%), et dont la proximité géographique avec les parents âgés est très réduite (voisinage).

2.4 Rôle de l'État et solidarité

En agissant sur les structures de la famille, l'État s'efforce d'instaurer d'autres structures à même de prendre la relève des principales fonctions de la famille :

- La création de maisons de personnes âgées semble répondre à des besoins réels, en raison de la désaffection des anciens réseaux. Partout, les personnes âgées sans soutien y sont recueillies, sans pour autant réussir à résoudre la question de l'affection et de l'attachement, fonctions principalement dévolues à la famille.
- Recourir à des subventions pour favoriser le maintien des parents âgés en milieu familial, multiplier leurs soins grâce aux assistantes sociales et autres femmes soignantes. Les cœurs finiront-ils par prévaloir sur les mœurs ? Il est tôt pour répondre. La famille tunisienne ne viole-t-elle pas le sacré, les préceptes religieux, dans une société où les valeurs familiales et les

valeurs religieuses se complètent car puisant aux mêmes sources : le Coran et la Sunna ou vie du prophète.

L'étude menée dans le cadre d'un DEA, diplôme d'études approfondies en Démographie, montre à quel point ces préceptes sont vivaces chez les personnes âgées, qui considèrent la solidarité comme une obligation, un droit sacré. En voici des réponses, en guise de représentations collectives :

Le père compte sur sa progéniture dans 68,2% des cas, tandis que la mère pense qu'elle est en droit d'attendre le renvoi de l'ascenseur (75,4%), elle qui a offert le « droit et le gauche » (les seins) à ses enfants, privilégiant, de droit, le garçon dans 40,7% par le père et dans 60,5%, la fille par la mère.

Conclusion

Il est difficile de conclure, tant les faits humains sont mouvants dans une société tunisienne harcelée de tous bords, autrefois à l'abri des mutations. Les modèles qui l'assaillent aujourd'hui, rendent les solidarités plus « fragiles », menacées par la réduction de la taille familiale, l'émigration, la pression sur ses membres, dont les aspirations débordent les possibilités, et auxquels l'État et les collectivités publiques offrent des structures de remplacement : crèches, jardins d'enfants, garderies, logements individuels, prêts, aides familiales. À tout cela, il manque l'essentiel, un « supplément d'âme », pour épargner à la société tunisienne comme aux autres, une pathologie sociale : suicide, délinquance..., violence.